le lendemain même, mais je dis qu'au bout de 10 jours au plus, vous me l'aurez reproché. Descendez, messieurs, dans vos consciences. (Vifs applaudissements au centre, à gauche et à l'extrême-gauche.)

M. Briand. — Je rentre avec le ridicule de n'avoir pas porté la main jusqu'où je l'avais promis, mais je l'ai mise assez près pour inspirer de l'estime. (Rires et applaudissements.) Depuis que nos petits soldats sont en armes, tout a pris une autre allure. (Applaudissements.)

La créance de la France

M. Briand déclare que M. Louis Dubois, député, avait tenu lui-même démentir les propos de M. Tardieu, s'il n'avait pas estimé que sa fonction ne lui permettait pas ce geste. Mais M. Briand met au défi M. Tardieu de dire que M. Dubois, président de la Commission des réparations, a reçu un ordre quelconque de la part du Gouvernement.

M. Briand. — Il est même singulier qu'après avoir critiqué l'accord de Paris comme contraire au traité de Versailles, M. Tardieu critique l'application des clauses de ce traité, auquel on est revenu. La Commission des réparations a fixé la dette allemande, conformément au traité.

M. Tardieu. — Si le Président du Conseil vous m'avez demandé de préciser, je le fais, et je conclus: c'est entre le 10 et le 17 février dernier, que l'un de vos collègues, M. le Ministre des Régions libérées, a transmis à M. Louis Dubois les instructions du Gouvernement, et il faut croire que ces instructions n'étaient pas tour à fait du goût de M. Dubois, puisque celui-ci est sorti après l'entretien, levant désespérément les bras en l'air et disant: « C'est le diable, c'est le diable ». (Rires et exclamations.)

M. Tardieu. — Tout cela est évident et a été prouvé par les faits qui se sont produits depuis. (Applaudissements sur quelques bancs. Exclamations sur d'autres.)

M. Briand. — Aucune instruction de ce genre n'a été donnée à M. Dubois, qui du reste, n'aurait pas accepté d'en recevoir. Il y a eu entre le Gouvernement et le Président de la Commission des réparations des conversations après l'accord de Paris et la carence de l'Allemagne. J'ai fait venir M. Louis Dubois dans mon cabinet, et voici exactement ce que je lui ai dit:

« L'Allemagne ayant rejeté l'accord de Paris, il ne reste plus que le traité. La créance de la France est entre vos mains. Il faut commencer les travaux qui constituent les dossiers dès à présent, pour les communiquer à l'Allemagne immédiatement, afin qu'elle ne puisse pas demander un nouveau délai. »

M. Briand. — Et alors, quelle a été la situation de M. Dubois? Il a fallu qu'il discute pied à pied les intérêts de la France. M. Dubois pouvait s'en tenir au chiffre de 170 milliards, mais ce faisant, il se serait heurté aux exigences des délégués italiens et belges, et l'accord n'aurait pu être réalisé. C'est ainsi que M. Dubois, après avoir longuement discuté, en est arrivé à réaliser l'accord complet sur le chiffre de 132 milliards. M. Poincaré lui-même a reconnu dans son article paru dans « Le Matin », que le chiffre de l'accord de Londres était plus avantageux que celui de l'accord de Paris.

M. Tardieu. — Je l'ai dit moi-même à la tribune, il y a une différence de 3 milliards.

M. Briand. — Le Conseil suprême avait demandé à la Commission de venir discuter à Londres. La Commission a fait savoir qu'elle entendait discuter en toute indépendance. Ses discussions ont eu lieu dans le cabinet de M. Dubois. Elles ont duré tout un jour et toute une nuit, et ce n'est qu'après que l'accord a été réalisé, que la Commission est partie pour Londres.

L'accord des Alliés

J'ai réussi jusqu'à présent à maintenir l'accord entre Alliés. Je suis sûr que je maintiendrai cet accord demain (Vifs applaudissements) comme je l'ai maintenu jusqu'à aujourd'hui. Je suis sûr, dit avec force M. Briand que je maintiendrai demain cet accord, même sur la question de la Haute-Silésie. (Applaudissement sur de nombreux bancs. Acclamations.)

La péroraison du discours de M. Briand impressionne profondément l'assemblée. D'une voix assourdie par l'émotion qui apparaît visiblement, sans élever le ton, mais avec une conviction qu'il fait partager à la grande majorité de ses auditeurs, le Président du Conseil dit que la France n'a pas le droit d'oublier, que l'Angleterre s'est levée pour venir à nos côtés en août 1914 et que les Américains, pour rester fidèles à leur idéal, ont traversé les mers pour nous apporter le secours de leur armée. Nous n'avons pas le droit d'oublier, s'écrie M. Briand. Nous leur devons quelque chose. Nous devons sans défaillance travailler à maintenir cette magnifique union dans le monde. Il ne faut pas le faire seulement dans l'intérêt de la France. Le peuple britannique a les mêmes intérêts que nous. (Vifs applaud.). Il n'y a plus de peuple qui puisse vivre isolé, cette politique, je l'ai pratiquée; elle n'est pas exclusive de fermeté. Mais il y a des fermetes calmes et puis il y a des fermetes qui s'affolent et qui roupillent. (Rires).

M. Briand exprime sa joie de sentir le pays tout entier observer la même fermeté calme qui fait l'admiration du monde. Les institutions parlementaires permettent à chacun de prendre sa responsabilité. Mais je pense faire la bonne politique. M. Forgeot lui, est persévérant, il va jusqu'au bout de sa pensée. Tous les instruments et matériaux sont à pied d'œuvre pour agir, si la Chambre en donne la responsabilité à un gouvernement.

M. Lasotte. — Il sera trop tard!

M. Briand. — Vous ne me ferez jamais croire que l'heure de la France est passée, surtout quand il y a les forces actuelles sur le Rhin. (Applaud.). Je demande de la tribune en disant que la situation de notre pays est bien loin d'être mauvaise, que pendant les événements graves qui auraient du dégénérer, la voix de la France s'est fait entendre et a été obéie, que partout, en Amérique, en Angleterre notamment, on apprécie la fermeté et la modération de la France. C'est pour cela que notre pays a été particulièrement admiré dans le monde et c'est pourquoi tant que je serai à la tête du pouvoir, je ne renoncerai pas à la politique de fermeté et de modération. (Vifs applaudissements répétés au centre et à gauche, et sur divers bancs à l'extrême-gauche et à droite).

La séance est suspendue après le discours du Président du Conseil.

REPRISE DE LA SEANCE

M. Vincent Auriol

A la reprise de la séance, le Président donne la parole à M. Vincent Auriol.

M. Vincent Auriol. — Lorsqu'on sait bien se servir du change, on arrive à tout démontrer; chaque fois qu'un gouvernement a conclu un accord, il est venu nous démontrer chiffres en main, que grâce au change, le chiffre de 68 milliards de marks-or arrêté à Londres, représentait bien les 210 milliards de francs papier réclamés par la France.

M. Vincent Auriol disant que M. Tardieu a parlé de remettre en question le traité de Versailles, M. Tardieu répond que cela n'a jamais été dans son esprit.

M. Vincent Auriol dit que ce sont les gros industriels qui poussent à l'occupation de la Ruhr pour arriver à l'hégémonie industrielle. (Mouvements à droite).

M. Pressemane appuie les observations de son collègue.

M. Tardieu, pris à partie par l'extrême-gauche, a beaucoup de peine à se faire entendre et sa voix est couverte par les députés d'extrême-gauche qui font entendre des « Hou! Hou! ».

M. Raoul Péret réussit à maintenir le calme, et M. Vincent Auriol continue. Il aborde la discussion de la question financière. Il estime que l'accord de Londres contient certaines restrictions sur les fournitures allemandes, sur les possibilités d'émission d'obligations pour la reconstruction de nos régions libérées. Il est nécessaire, dit-il, que le Président du Conseil nous donne des éclaircissements.

Après un dernier mot de l'orateur sur les pourparlers socialistes d'Amsterdam, la suite du débat est renvoyée à une séance exceptionnelle que la Chambre décide à moins levée de tenir mercredi après-midi.

La séance est levée à 18 h. 50.

L'ASSEMBLÉE DES INDUSTRIES TEXTILES A PARIS

LES VŒUX ADOPTÉS

Paris, 24 mai. — Les industries textiles ont tenu, cet après-midi, leur assemblée générale, sous la présidence de M. R.-S. Carmichael, président de l'Union textile. Tous les grands centres textiles, **Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Amiens, Caudry, Bohain, Saint-Quentin,** Mulhouse, Saint-Marie-aux-Mines, Rouane, Saint-Etienne, Lyon, Valence, Vienne, Troyes, Castres, Mazamet, étaient représentés.

Après l'exposé des travaux d'une année qui correspond à une crise sans précédent, plusieurs vœux ont été adoptés au sujet des questions relatives à l'organisation industrielle, règlement des conflits collectifs, assurance sociale, régime des postes, télégraphes, téléphones.

Le nouveau projet relatif à l'assurance sociale a fait l'objet d'un premier échange de vues. On a fait observer qu'il convenait tout d'abord d'être certain que les grandes nations concurrentes accepteraient des charges équivalentes à celles qu'assumerait l'industrie française.

La réunion, en ce qui touche les postes, télégraphes et téléphones, s'est prononcée pour l'industrialisation des services.

Les industries textiles ont également adopté une motion protestant contre l'article 32 de la loi du 31 juillet 1920, qui place les industriels et commerçants sous un régime de suspicion et d'exception, au point de vue du contrôle de leurs impositions. Ils ont demandé que les industriels et commerçants qui, de tous les contribuables, participent le plus largement aux recettes de l'Etat, soient replacés dans le droit commun; or, en Alsace-Lorraine, les impôts locaux sont particulièrement lourds et ils seraient encore surchargés d'un supplément de 6 p. c. pour remplacer l'attribution faite par l'Etat aux communes sur le principal, qu'il s'agit de supprimer. Les industriels alsaciens-lorrains seraient donc beaucoup plus imposés que leurs confrères des autres régions, si l'administration ne procédait pas à une révision des dettes départementales et communales et n'en prenait pas une partie à sa charge.

L'assemblée a émis un vœu en faveur de cette solution. Elle s'est prononcée pour l'abrogation de la loi du 2 juillet 1920 sur le règlement transactionnel.

LE BUDGET DES DÉPENSES RECOUVRABLES

Le rapport de M. Chéron

Paris, 24 mai. — On a distribué, aujourd'hui, au Sénat, le rapport général de M. H. Chéron, au nom de la Commission des Finances, sur le budget des dépenses recouvrables pour 1921. La Commission a effectué 390 millions de réductions sur ce budget, qu'elle a ramené à 15 milliards 130 millions.

Dans son rapport, M. H. Chéron fait une analyse complète de la décision de la commission des réparations et des modalités auxquelles elle s'est arrêtée pour le paiement de la dette de l'Allemagne.

Le rapporteur recherche ce que nous avons payé pour le compte de l'Allemagne au seul titre des réparations avant le 1er mai 1921. Ces paiements, compris les intérêts, se chiffrent à 60 milliards.

Nous ne percevons directement, dit-il, ni notre part du premier milliard de marks-or qui doit être versé par l'Allemagne avant le 31 mai 1921, ni les annuités fixes prévues à l'article 4, ni les annuités variables provenant en vertu du même article, du prélèvement sur les exportations, tout cela sera reçu, encaissé et administré par la commission des réparations pour le service des obligations créées par l'Allemagne, remis à la dite commission et réparti entre les Alliés.

Nous recevons donc uniquement des obligations.

LES AFFAIRES D'INTELLIGENCE AVEC L'ENNEMI

Un Roubaisien inculpé de dénonciation, devant le Conseil de guerre de Lille

Nous avons annoncé dernièrement que le lieutenant instructeur Delreux, substitut du rapporteur près le Conseil de guerre de la 1re région, avait clôturé son instruction relative à une affaire de dénonciation à Roubaix. L'inculpé, un sieur Henri-Louis Delebecque, 33 ans, horticulteur à Roubaix, est accusé d'intelligences avec l'ennemi, pour avoir dénoncé, pendant l'occupation, plusieurs personnes de Roubaix, dont Mme Decock, et M. Parent. La principale charge qui pèse sur l'inculpé, serait d'avoir livré aux autorités allemandes, le 11 octobre 1917, à Roubaix, le nommé Auguste Ferraille qui, attiré par le prévenu à son domicile, y fut tué par un policier allemand.

Une vingtaine de témoins de Leers, Lannoy, Roubaix, viendront déposer aux débats, qui seront ouverts vendredi matin; on prévoit qu'ils se prolongeront vendredi après-midi et peut-être samedi matin. L'audience sera présidée par le colonel Mascarel.

Rappelons que Delebecque, arrêté une première fois par la police anglaise, puis par la police française, bénéficia d'une mise en liberté provisoire, dont il profita pour se cacher, sous un faux nom, à Rambouillet. C'est dans cette dernière ville qu'il fut arrêté et ramené à la citadelle de Lille.

LES GRÈVES

A HALLUIN

Fin de la grève des apprêteurs de l'établissement P. et J. Sion

Les ouvriers apprêteurs de l'établissement de MM. P. et J. Sion, qui étaient en grève depuis un certain temps, ont repris le travail mardi matin, à la suite d'une entente intervenue entre patrons et ouvriers.

La Réunion de la Commission du Coût de la Vie

L'Union des Syndicats Libres de Roubaix-Tourcoing nous communique:

« Le 7 mai dernier, les Syndicats Libres de Roubaix-Tourcoing ont demandé, par une lettre de M. Blain, la réunion prochaine de la Commission du Coût de la Vie, réunion qui devait avoir lieu régulièrement vers le mois de mai, cette intervention avait pour but d'écarter toute modification arbitraire des salaires.

« Cette demande fut ensuite renouvelée à deux reprises.

« Le Président de la Commission vient maintenant d'en convoquer les membres pour le vendredi 3 juin prochain. »

LES PASSEPORTS POUR LA BELGIQUE

Des lecteurs nous demandent divers renseignements concernant les passeports pour la Belgique. Voici toutes indications utiles.

Belges résidant en France et allant en Belgique. — Coût du passeport: 7 fr. 65, se décomposant comme suit: 3 fr. or, soit 7 fr. 50, plus 2 p. c. pour le change. Au total, 7 fr. 65. Certificat de bonne vie et mœurs établi par le commissaire de police pour l'établissement du premier passeport. Trois photographies sont à fournir. Pièces et documents doivent être présentés au Consul de Belgique. Celui-ci remet à l'intéressé le passeport après visa par la Préfecture. Durée de validité du passeport: deux ans. Un seul suffit pour le mari et la femme. Il en faut un par chaque enfant au-dessus de 16 ans.

Les mêmes formalités sont à remplir pour tout autre pays que la Belgique.

Français se rendant en Belgique. — Transmettre à la Préfecture une demande de passeport sur papier timbré de 2 fr. avec avis favorable du commissaire de police. Joindre un reçu de cinq francs délivré par le percepteur. Trois photographies sont à fournir. Le commissaire de police sert d'intermédiaire entre l'intéressé et la Préfecture. Le visa du Consul de Belgique n'est pas nécessaire. Le passeport est valable pour un an; il en faut un pour chaque personne.

Mêmes formalités à remplir pour tout autre pays que la Belgique, avec, en plus, l'obligation du visa consulaire.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MERCREDI, 25 MAI:
Aujourd'hui, saint Urbain; demain, Fête-Dieu.
145e jour de l'année.
Soleil: Lever, 3 h. 00; coucher, 19 h. 36.
Lune: Pleine lune du 21. Dernier quartier, le 29.
Caisse d'Epargne: Séance de versements et de remboursements, de 9 à 10 h. 30.
A 20 h. 30, « Les Nouveaux Riches », comédie, à l'Hippodrome.

UNE FÊTE A L'USINE A GAZ

Le personnel de l'Usine à Gaz fête les trente ans de service de son directeur, M. J. Ricart et de trois de ses principaux employés. — M. Jules Ricart décoré de la « Médaille du Roi Albert avec liseré »

Mardi à 11 h. ½, dans la grande salle des conférences de l'Usine à Gaz s'est déroulée dans l'intimité, une cérémonie des plus touchante. Qui dans un même esprit de reconnaissance et d'affection envers son dévoué directeur, tout le personnel ouvrier et employé avait voulu, en un geste charmant, fêter les trente années de service de M. Ricart, en même temps que le jubilé de trente années également de MM. Willot, comptable; Plouvier, agent commercial, et Dejonghe, employé à la comptabilité.

M. J. RICART
directeur de la Société Roubaisienne d'Eclairage

M. Giros, administrateur-délégué de la Société Roubaisienne d'Eclairage avait accepté de présider cette fête.

Plusieurs administrateurs de la Société Roubaisienne d'Eclairage avaient tenu également à honorer par leur présence cette cérémonie, marquant ainsi en quelle estime ils tiennent M. Ricart et ses dévoués collaborateurs.

M. Forrières, ingénieur principal, remercie d'abord en quelques mots M. Giros, de la joie que sa présence à cette fête cause à tout le personnel. Il remercie également MM. les administrateurs ainsi que tous ceux qui sont venus si nombreux apporter à M. Ricart et aux jubilaires, un témoignage d'estime et d'affection.

S'adressant ensuite à M. Ricart, M. Forrières se déclare heureux de formuler en son nom et au nom de tout le personnel, les meilleurs vœux de santé et de bonheur « au nom, dit-il, de tous ceux qui, sous votre aimable direction, ont appris à vous estimer et à vous aimer.

Il ne m'appartient pas, continue l'orateur de retracer vos débuts dans cette usine, vous fêtes ce que vous êtes encore, exemple vivant du devoir, du travail et de la simplicité.

Après avoir rappelé, la courageuse conduite de M. Ricart devant l'envahisseur, et les services nombreux rendus, tant à son personnel qu'à tous ceux qui eurent recours à lui durant les années terribles de la guerre, M. Forrières conclut:

« La Société technique du Gaz a tenu à honorer tant de courage et elle vous a décerné, il y a deux ans, sa plus haute récompense: la médaille de vermeil. Laissez-moi vous dire, notre fierté d'avoir un tel directeur! »

» Que Mme Ricart, dont l'agréable présence rehausse d'un plus vif éclat l'intimité de cette fête, veuille bien accepter pour elle la part qui lui revient de ces trop faibles louanges. Confidente de vos peines, de vos soucis et de vos aspirations, il est juste que celle, qui aux jours les plus tristes fut à la peine, soit aujourd'hui à l'honneur. »

Enfin, M. Forrières termine en félicitant également MM. Plouvier, Willot et Dejonghe, dont les 30 ans de service sont le plus bel éloge que l'on puisse faire, dit-il, de leurs qualités de travail, d'ordre et de dévouement. Puis, au nom de tout le personnel, ouvriers, employés et chefs de service, de l'Usine, M. Forrières remet à M. Ricart, un superbe bronze représentant le « David vainqueur », de Mercié. Au nom du personnel employé, il remet également à M. Ricart et aux trois jubilaires une gerbe de fleurs.

M. Giros se lève et prenant la parole à son tour félicite M. Ricart, dont il admire, dit-il, les qualités innombrables qui font de lui un directeur, non seulement estimé et aimé de ses employés et ouvriers, mais hautement apprécié de tout le Conseil d'administration. M. Giros offre à M. Ricart, au nom des administrateurs, en souvenir de ce jour, un cadeau d'une réelle beauté.

M. Giros félicite également MM. Willot, Plouvier, Dejonghe et leur remet à chacun un magnifique souvenir.

M. Ricart veut répondre d'une voix que l'émotion affaiblit, lorsque, surprise réellement inattendue, M. Thaune, le très honorable consul de Belgique à Tourcoing, fait son entrée dans la salle. Interrompant la réponse à peine ébauchée, il remet au nom du Roi Albert Ier, à M. Ricart, en récompense des services qu'il a rendus à ses compatriotes pendant la guerre, « la médaille du Roi Albert avec liseré ».

M. Ricart, surpris, remercie en quelques mots émus, M. Thaune et le Gouvernement belge qu'il représente, tandis que la salle éclate en applaudissements répétés.

Enfin, M. Giros, remercie également M. Thaune.

Un brillant vin-d'honneur a clôturé cette fête dont chacun emportera le plus doux souvenir.

A l'issue de la cérémonie, un déjeuner intime fut servi au Cercle de l'Industrie.

On y remarquait MM. Toussaint, directeur de l'Electrique L.-R.-T.; Giros, administrateur-délégué de la Société Roubaisienne; Varlet, directeur des Tramways de R.-T.; M. Thaune, Mme Ricart, MM. Juéry et Poptzen, administrateurs de la Société Roubaisienne; Forrières, ingénieur principal; Leclercq, chef de fabrication.

Nous nous associons cordialement à l'hommage rendu à M. Ricart, le sympathique et dévoué directeur de la Société Roubaisienne d'Eclairage, et nous lui adressons nos félicitations les plus vives pour la distinction méritée dont il vient d'être l'objet, et nos vœux chaleureux à l'occasion de son jubilé de trente ans de service.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES

La réunion générale de la Ligue Patriotique des Françaises aura lieu à l'Hippodrome, le dimanche 29 mai, à 3 heures, sous la présidence de Mgr Quillet, évêque de Lille.

M. Geoffroy de Grandmaison, l'éloquent orateur catholique, y donnera une conférence que toutes les femmes catholiques de Roubaix voudront entendre.

Des billets de pèlerinage à Lourdes seront tirés en tombola.

Les funérailles des morts glorieux

Le « Souvenir Français » organise pour jeudi 26 courant, à 2 h. ½, l'enterrement solennel, avec service funèbre à l'église Notre-Dame, de huit soldats glorieux ramenés mardi au Dépositoire de la rue Isabeau:

Cateau Henri, lieutenant, commandant de compagnie au 233e R.I., rue de Rohan, 13; Sœtens Achille, sergent au 412e R.I., méd. militaire, croix de guerre, rue du Pile, 138, cour Loridant, 3; Dewer Jules, sergent au 106e R.I., méd. militaire, croix de guerre, rue de la Conférence, 3, cour Vanderhaeghen; Nys Oscar, brigadier au 45e R.A.L., médaille militaire, croix de guerre, rue Voltaire, 59, cour Mestiaen, 4; Maresceaux Albert, caporal au 204e R.I., 35 bis, rue de la Perche, impasse du Sud, 13; Plouvier Paul, caporal au 401e R.I., médaille militaire, croix de guerre, rue Favreul, 24; Bourgois Maurice, 627e R.I., croix de guerre, rue de Carihem, maison Fremaux (aux Trois-Ponts); Vanderemuyssen Léon, 15e R.A., quai de Boulogne, 5.

Les Sociétés patriotiques et militaires, le Cercle Militaire, l'Union des Mutilés, la Fraternelle des Combattants Roubaisiens, nous prient d'inviter leurs adhérents, libres ce jour-là, à assister, en tête du cortège, autour de leurs drapeaux, aux funérailles du jeudi 26 courant. Ensemble rue Isabeau, au coin de la rue Blanchemaille, à 2 h. 15.

— La Société de gymnastique « l'Aurore » invite tous ses membres et en particulier les anciens à assister aux funérailles du lieutenant Henri Cateau, membre du Comité de la société. Rendez-vous autour du drapeau, jeudi 26 courant, à 2 h. 15, coin des rues Isabeau et Blanchemaille.

— Le Cercle Militaire invite tous ses adhérents à assister en tenue aux funérailles du capitaine Léon Dehottignies, du 218e R.I., qui auront lieu jeudi à 9 h. à St-Martin, et à celles du lieutenant Henri Cateau, jeudi à 2 h. ½, à Notre-Dame.

— Jeudi 26, à 9 h. 30, en l'église du Sacré-Cœur, sera célébré un service à l'occasion de l'exhumation du corps de M. Georges Vandepontaele, décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, mort au champ d'honneur à Villers-Cotterets, le 4 juin 1918.

Réunion rue Isabeau-de-Roubaix, à 9 h.

FUNERAILLES DU LIEUTENANT JULES LEGRAND. — Lundi, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, a été célébrée une messe à l'occasion de l'exhumation du corps de M. Jules Legrand, lieutenant au 94e R.I., chevalier de la Légion d'honneur, tombé en Champagne, le 16 février 1915.

M. le Chanoine Bataille, doyen de la paroisse, a procédé à la levée du corps qui avait été placé dans une chapelle ardente érigée dans une dépendance de l'église.

Une nombreuse assistance emplissait les vastes nefs de l'église.

La Messe fut célébrée par M. le Chanoine Bataille, assisté de deux vicaires de la paroisse, MM. les abbés Dehondt et Duputs.

Après l'absoute donnée par M. le Doyen, le corps fut dirigé sur le cimetière de la ville pour y être inhumé.

Le deuil était conduit par les frères du défunt, MM. Gustave et Louis Legrand; son beau-frère, M. Eugène Lehembre, et son oncle M. Henri Eckmann, président du Tribunal de Commerce.

Le Cercle Militaire s'est fait représenter par une délégation de ses membres.

Le Livre d'Or de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix

Un grand nombre de familles d'anciens élèves de l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix, n'ont pas encore fait connaître le nom de ceux de leurs membres qui ont pris part à la dernière guerre ou aux opérations extérieures actuelles et qui sont tombés au champ d'honneur (tués ou disparus) ou qui ont été blessés, cités, promus ou décorés.

M. l'Administrateur de l'Ecole fait un nouvel appel aux familles intéressées en les priant d'adresser au Secrétariat de l'Ecole, 1, rue de l'Ermitage, à Roubaix, les renseignements suivants:

Nom, prénoms, grade, date et lieu du décès, de la disparition, des blessures, nombre de citations, décorations.

Ces renseignements sont réclamés à M. l'Administrateur par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui les demande d'extrême urgence.

HALLE FLIPO. — Beurre extra, 11 fr.; Hollande, 8 et 9 fr. Chester, 9 à 12 fr. (balsac 1 fr.). Vin, 1.25; blanc, 2 fr. Pain d'épices, 4 fr. Voir tableaux des prix. 75381d

COMPTOIR FRANÇAIS D'ALIMENTATION 10, rue du Vieil-Abreuvoir. — Cafés mélange lin, 7 fr. le kg; Santos, 7 fr. 80; Haïti, 11 fr. Sucre cristallisé, 2 fr. 85; morceaux, 3 fr. 25. Très bon vin rouge, 1 fr. 20; blanc moelleux, 2 fr. 50. Rhum Négrita, le litre 15 fr. 75304d

LA PERCEPTION DE ROUBAIX-OUEST actuellement 19, rue Minerel, sera transférée provisoirement 42, rue des Champs, à partir du 27.

AVIS IMPORTANT AUX ABONNES D'ELECTRICITE. — La Société Roubaisienne d'Eclairage a l'honneur d'informer ses abonnés qu'en raison d'une avarie survenue à l'usine génératrice, il y aura interruption dans la fourniture du courant comme indiqué ci-dessous:

Abonnés du 2me Secteur, mercredi 25 et samedi 28 juin.
Abonnés du 3me Secteur, jeudi 26.
Abonnés du 1er Secteur, vendredi 27.

La Société espère pouvoir rétablir le courant chaque jour vers 1 heure.

Tous les efforts seront tentés pour que la fourniture régulière de l'énergie soit rétablie lundi prochain 30 courant. Dans le cas contraire un nouvel avis serait inséré dans le « Journal de Roubaix ». 75300d

MAISON A. NEIRYNCK, 6 à 12, rue du Nord à Roubaix. — Par suite de la trop grande affluence le jour de la vente, la maison restera ouverte aux acheteurs jusque samedi 28 courant inclus. Les ventes seront faites sans frais. 75361

VOIR A NOTRE DERNIERE PAGE « LES MEMOIRES DE CARPENTIER ».

DERNIÈRE HEURE

Notre Politique Extérieure

LES EVENEMENTS DE HAUTE-SILESIE

Le Gouvernement anglais fournit des explications à la Chambre des Communes

Londres, 24 mai. — A la Chambre des Communes, M. Chamberlain a dit qu'il n'y avait encore actuellement, aucune force britannique en Haute-Silésie. Il s'y trouve seulement un certain nombre de fonctionnaires anglais au service de la mission interalliée. Un seul fonctionnaire britannique, a-t-on annoncé, a été blessé très légèrement.

M. Chamberlain a confirmé qu'une force de quatre bataillons d'infanterie britannique en Rhénanie avait reçu l'ordre de se rendre en Haute-Silésie, et l'on envisage, si possible, l'augmentation de ces forces. Des représentations urgentes ont été faites à Varsovie, par les ministres des trois puissances alliées agissant de concert.

A une question ainsi conçue: Les enquêtes ont-elles montré que le gouvernement polonais était de connivence dans les récentes agressions, M. Chamberlain a répondu: « Il est difficile, d'après les informations dont dispose le gouvernement britannique, de se former une opinion nette à ce sujet ». Le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères a déclaré ainsi ne posséder aucune information au sujet d'armes fournies par le gouvernement polonais aux insurgés polonais en Haute-Silésie.

Londres, 24 mai. — Un député demande si le sous-secrétaire d'Etat des Affaires étrangères est en mesure de confirmer ou de démentir les nouvelles selon lesquelles les troupes françaises en Haute-Silésie n'auraient offert aucune résistance aux insurgés polonais, et au cas où les dites troupes ont résisté quelles sont les pertes qu'elles ont subies.

M. Cecil Harmsworth, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères répond: Il ne serait pas exact de dire que les troupes françaises n'aient pas offert de résistance aux insurgés. Les pertes éprouvées par les troupes françaises ont été de 9 tués et de 6 blessés.

LES CONVERSATIONS FRANCO-ANGLAISES

Paris, 24 mai. — L'« Agence Havas » se fait mander de Londres qu'une nouvelle démarche est faite aujourd'hui auprès du gouvernement anglais, par le gouvernement français. L'ambassadeur de France est chargé de commenter, auprès de lord Curzon, une note envoyée, hier soir, par l'ambassade, et reçue, ce matin, au Foreign Office.

L'ATTITUDE DE L'ITALIE

Paris, 24 mai. — Le comte Bonin Longare, ambassadeur d'Italie, est venu annoncer, au quai d'Orsay, que le gouvernement italien a invité M. Frassati, ambassadeur d'Italie à Berlin, à faire, auprès du gouvernement allemand, une démarche semblable à celle de l'ambassadeur de France. Cette démarche a pour objet, on le sait, d'engager énergiquement le gouvernement allemand à tout faire pour arrêter la lutte des Allemands contre les Polonais.

UNE ORDONNANCE ALLEMANDE POUR LA RÉPRESSION DE LA CONSTITUTION DES CORPS FRANCS.

Berlin, 24 mai. — Une note officielle annonce que le Président du Reich a promulgué une ordonnance destinée à créer une base juridique pour la répression énergique de la constitution de corps francs et de formations de volontaires à destination de la Haute-Silésie.

De plus sera punissable tout appui pécuniaire donné à ces entreprises, de même que toute manœuvre d'enrôlements ou d'insertion d'annonces en vue d'enrôlements. Ces mesures ne s'appliquent pas au territoire plébiscitaire, parce qu'il est soumis à l'autorité de la commission interalliée.

L'ordonnance elle-même est ainsi conçue:

Ordonnance du Président du Reich en date du 24 mai 1921, sur l'interdiction des formations militaires, en vertu de l'article 42, de la constitution du Reich. J'ordonne ce qui suit en vue du rétablissement de l'ordre et de la sécurité publique pour tout le territoire du Reich:

Art. 1er. — Quiconque entreprendra, sans l'autorisation des autorités compétentes de grouper des personnes en formations d'un caractère militaire, et quiconque participera à ces formations, sera puni d'une amende allant jusqu'à 100.000 marks ou bien de prison.

Art. 2. — Cette ordonnance entre en vigueur le jour de sa promulgation.

(Signé: Ebert, président du Reich; Wirth, chancelier d'Empire; Gradnauer, ministre de l'Intérieur.)

L'ACTION DES CORPS FRANCS ALLEMANDS

Oppeln, 24 mai. — Il n'y a pas eu de nouveaux mouvements allemands, en dehors de la tentative infructueuse d'un petit détachement pour passer l'Oder, au sud de Ratibor. Le général Hoefer, qui a pris le commandement des corps francs en Haute-Silésie, dont il est lui-même originaire, a affirmé que ses troupes ne feraient aucun mouvement en avant.

LA FRONTIERE ALLEMANDE DE HAUTE-SILESIE EST FERMÉE

Berlin, 24 mai. — Une note annonce que toutes les mesures de police pour la fermeture de la frontière de Haute-Silésie ont été réalisées. Le ministère prussien de l'Intérieur a envoyé 900 hommes de police de protection des frontières, afin d'empêcher les personnes armées de pénétrer d'Allemagne en Haute-Silésie ou de revenir de Haute-Silésie en Allemagne.

L'ARRESTATION D'UN OFFICIER ANGLAIS PAR LES INSURGÉS

Le commandant Powell fut ensuite relâché

Londres, 24 mai. — L'« Agence Reuter » apprend, d'après des nouvelles reçues à Londres, que les insurgés polonais ont arrêté le commandant Powell, officier britannique, employé à la commission interalliée en Haute-Silésie. Cet officier fut soumis, par les insurgés, aux plus grandes vexations. Il fut contraint de voyager dans un compartiment de 4e classe en compagnie de prisonniers allemands. Les insurgés qui l'ont fait prisonnier menacèrent également de le fusiller.

Le commandant Powel, qui fut remis en liberté grâce à un officier français, est maintenant en route pour Londres. Le gouvernement anglais a demandé des excuses au sujet du traitement infligé à cet officier.

LES INFORMATIONS DE VARSOVIE SONT PESSIMISTES

Paris 24 mai. — L'offensive déclanchée par les Allemands en Haute-Silésie, bien qu'elle subisse un temps d'arrêt, est considérée comme un fait d'une extrême gravité par les milieux dirigeants polonais. En effet, on considère à Varsovie que la suspension des hostilités, même si elle se confirme, n'est que temporaire.

On reçoit de source tout à fait sûre de nombreuses nouvelles qui démontrent toutes l'intensité des préparatifs militaires allemands à la frontière silésienne. Il est à remarquer que ce sont surtout les troupes réactionnaires, celles de l'essai de restauration de Kapp et Ludwitz, ainsi que les fameux détachements de Lewenhardt, de Baltikum, qui prennent part à cette entreprise. Ces symptômes confirment encore la crainte des Polonais que cette offensive ne dégénère facilement en une guerre en règle. Seuls, estimentils, l'attitude énergique de la France et la rapidité de ses mesures sauront écarter cette grosse menace.

La détente au point de vue diplomatique

Paris, 24 mai. — La journée d'aujourd'hui a marqué une certaine détente au point de vue diplomatique, en ce sens qu'un embryon d'accord manifesté par quelques démarches concertées à Berlin s'est ébauché entre les Alliés.

Cependant, il y a encore beaucoup d'ombre au tableau. C'est ainsi que M. Briand a démenti, ce soir, quelques-unes des déclarations à la délégation du groupe de l'Entente démocratique que venait de publier « Le Temps ».

Le Président du Conseil n'a pas dit que dans le cas d'un nouveau changement de l'Allemagne, l'occupation de la Ruhr serait automatique sans qu'une nouvelle Conférence alliée fut nécessaire, que le gouvernement anglais était d'accord sur ce point avec lui et que l'ambassadeur d'Angleterre venait de le lui faire savoir. M. Briand nous a déclaré que lord Hardinge ne lui avait rien dit de semblable.

L'opinion du Président du Conseil est que l'occupation de la Ruhr pourrait avoir lieu sans une réunion du Conseil suprême mais non pas sans avoir averti les Alliés. Il est exact, d'autre part, que l'Angleterre et l'Italie ont fait des démarches à Berlin afin d'appuyer les instances françaises, mais le comte Bonin-Longare n'a pas pris l'initiative de venir en informer le gouvernement français.

Le conflit haut-silésien paraît fort loin d'être terminé et la situation créée par l'entrée en armes de 30 à 40.000 Allemands parfaitement enrégimentés n'a pas cesse d'être pleine de périls.

Il est vrai que M. Briand se félicite de la bonne volonté montrée par le chancelier allemand Wirth.

D'après les deux communications faites ce matin en son nom, par M. Mayer, le gouvernement de Berlin a proposé de faire mettre en jugement les coupables, c'est-à-dire tous ceux qui ont franchi la frontière et les organisateurs du mouvement, de poursuivre les journaux qui se sont livrés à des excitations.

Enfin, il a ordonné la fermeture de la frontière et envoyé sur place 19 compagnies de Sicherheits Polizei. Il a offert en dernier lieu la mise en état de siège de tous les territoires qui avoisinent la Haute-Silésie. M. Briand n'a pas dit s'il avait accepté cette dernière proposition.

Les journaux de mercredi matin

De l'Echo de Paris (Pertinax):

Apparement, dans la conjoncture, M. Briand préfère louvoyer. En niant la difficulté, il croit pouvoir la surmonter. Il a avancé aujourd'hui que M. Lloyd George n'avait rien dit qui put favoriser l'élan des pangermanistes vers le territoire plébiscitaire. S'autorisant des promesses qu'il a arrachées avant-hier, à l'ambassadeur d'Allemagne, M. Mayer, après avoir reçu de lui une première note fort peu satisfaisante, il s'est refusé à envisager l'hypothèse silésienne. De M. le Président du Conseil, nous attendons un autre discours.

De la Libre Parole (M. Joseph Denais):

Tout n'est pas dit. M. Briand parlera encore. Nous voulons avoir confiance qu'il se ressaisira et que les paroles qu'il prononcera demain ressembleront davantage au discours qui lui valut un blanc-seing à la veille de la Conférence de Londres.

Nous ne dés